

Paysages et patrimoine

EUCHARISTE MORIN

Depuis quelques années, un nouvel objet d'étude est apparu au Québec comme dans plusieurs pays occidentaux. L'analyse des paysages suscite de plus en plus d'intérêt tant de la part des chercheurs, des praticiens de l'aménagement, des autorités publiques que de la population en général. L'évolution rapide des modes de production, l'urbanisation galopante, mais aussi la mondialisation de l'économie ont contribué à une prise de conscience de la fragilité de nos paysages qu'on croyait immuables. En 1995, les États généraux du paysage québécois ont jeté les bases d'un partenariat interprofessionnel en faveur des paysages, à la suite d'un constat alarmant de leur dégradation. Sur le plan universitaire, la Chaire en paysage et environnement affiliée à l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal initie des projets de recherche sur les portées culturelle, sociale et économique du paysage.

Quelques définitions

Le concept de paysage culturel demeure encore difficile à cerner et plusieurs définitions sont proposées, reflétant son interdisciplinarité. Le paysage est le produit de l'interaction entre

la nature et la culture. Il désigne à la fois un territoire façonné par l'activité humaine et la perception que les gens en ont. Il se distingue ainsi de la notion beaucoup plus objective d'environnement. *«Le paysage est davantage qu'une forme extérieure offerte à la vue; c'est encore une fois, une entité relationnelle qui engage toute notre sensibilité. Le paysage n'existe pas en dehors de nous»*¹. C'est donc un espace signifiant à forte charge émotive et symbolique.

Le paysage culturel porte la marque des gestes et des façons de faire d'individus se rattachant à une communauté. Il reflète ainsi l'histoire d'un groupe humain qui a dû s'adapter à des conditions géographiques et

biophysiques particulières, mais aussi culturelles, politiques et économiques. La division des terres dans la vallée du Saint-Laurent est un bel exemple du façonnement d'un paysage grâce au jeu d'un système politique, ici le régime seigneurial, et de la configuration naturelle, la présence du fleuve. Aujourd'hui encore, après plus de trois cents ans, ce paysage caractérise le Québec et constitue une source d'identité. Un paysage est donc étroitement lié à la société qui a participé à sa formation et qui, petit à petit, au fil des ans, en devient un peu son image et sa mémoire.

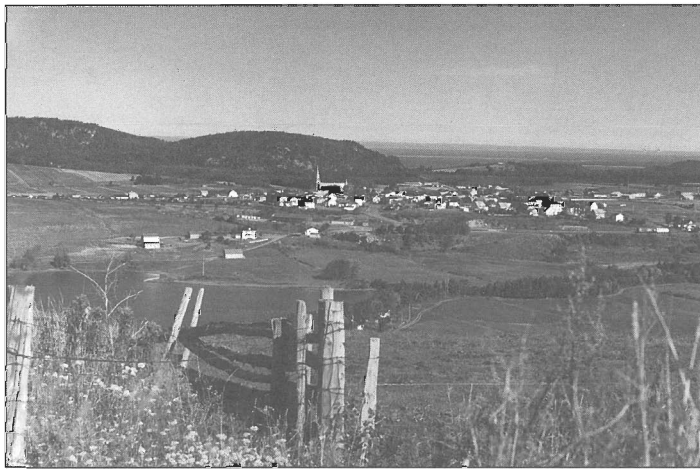
Un patrimoine collectif

Ici, la notion de paysage rejoint celle de patrimoine qui regroupe les témoins matériels et immatériels, transmis de génération en génération, ayant un sens pour la collectivité et étant à la base d'un sentiment d'appartenance au groupe et au territoire. Longtemps confiné aux monuments historiques isolés, d'intérêt exceptionnel, le patrimoine s'est ouvert depuis peu à une réalité beaucoup plus large qui englobe l'ensemble du cadre de vie des citoyens. Ceux-ci sont d'ailleurs, dans cette nouvelle conception, les pre-



Opération Héritage Kamouraska est née de la volonté de mettre en valeur des paysages remarquables et un cadre de vie unique dans une perspective de développement du tourisme culturel (Opération Héritage Kamouraska).

miers acteurs responsables de l'identification de leur patrimoine. «Le patrimoine est vivant, ne prend tout son sens que dans la communauté qui lui a



Saint-Fabien se situe sur une des premières terrasses des Basses Terres, séparé du fleuve par des collines appelées ici les murailles. L'église comme dans plusieurs de nos villages est construite sur un cran rocheux, à la fois pour assurer la solidité des fondations et pour la placer bien en vue. (MCC, 1989).

donné naissance, qui l'entretient et qui le transforme par l'usage qu'elle en fait»².

La valeur patrimoniale des paysages est tout autant d'ordre culturel, esthétique ou historique. Les multiples transformations de l'espace au fil des ans ont créé des paysages d'une grande harmonie où s'exprime toute la richesse des différentes communautés culturelles. Par les paysages, qu'ils soient ruraux ou urbains, nous est dévoilée l'ingéniosité des gens à occuper le territoire. De ce fait, les paysages ont une valeur documentaire et leur lecture permet une meilleure compréhension de l'histoire de nos territoires. L'examen des formes spatiales doivent mettre à contribution plusieurs disciplines tels l'archéologie, l'ethnologie, l'histoire ou la géomorphologie pour un enrichissement de nos connaissances sur l'évolution des modes de vie et leur inscription dans l'espace³.

Une ressource économique

En plus de la valeur culturelle des paysages, la valeur économique est également de plus en plus reconnue, principalement du point de vue du tourisme. «En laissant saccager nos paysages, nous compromettons un

potentiel de développement. Qu'ils soient au moins défendus pour leur rôle économique si aucune importance n'est plus accordée à leur valeur culturelle et patrimoniale»⁴.

L'industrie touristique mise beaucoup sur le produit «paysage» pour les régions fortement rurales comme le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie, Charlevoix ou l'Estrie. Si ce sont les peintres et les artistes qui ont inventé la notion de paysage au XVI^e siècle, aujourd'hui les promoteurs touristiques ont pris le relais pour en faire la promotion.

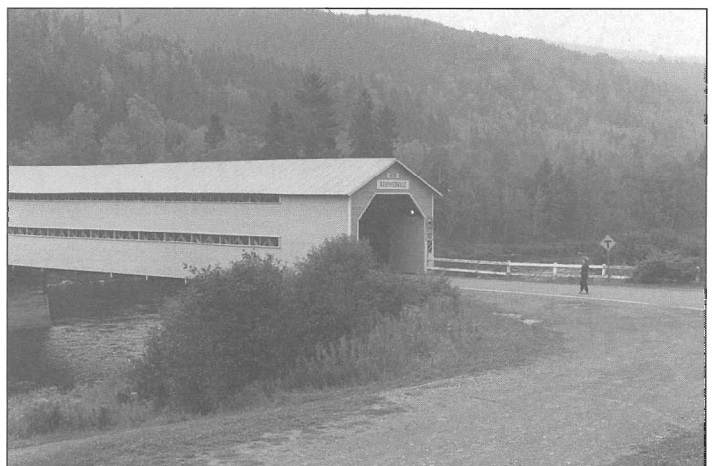
Plusieurs sondages auprès des visiteurs confirment l'importance de la beauté des paysages dans le choix d'une destination de vacances. Les touristes recherchent des milieux authentiques où ils pourront satisfaire leur désir de contemplation et de rencontre avec une culture différente. Car les paysages font aussi référence à la notion de «pays» et de terroir, «c'est-à-dire des territoires qui ont à peu près les mêmes caractéristiques morphologiques, agronomiques, architecturales, urbaines à l'intérieur de limites qui se perçoivent de manière assez claire sur le terrain»⁵. Des produits spécifiques y sont développés qui sont aujourd'hui de plus en plus recherchés et mise en valeur par l'entremise de l'agrotourisme. Le maintien de la variété des espèces, tant animales que végétales, exige nécessairement la sauvegarde des paysages. En contrepartie, l'activité

touristique incontrôlée peut aussi avoir des effets néfastes sur les paysages et amener rapidement une dégradation de ceux-ci. Dans sa politique de développement touristique adoptée en 1998, Tourisme Québec demande que les organismes gouvernementaux veillent à la «préservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel, au soutien d'une culture québécoise distincte et vivante et à la préservation et à l'embellissement des sites et des paysages».

La qualité des paysages influence aussi la qualité du cadre de vie. Celui-ci constitue un critère important pour l'installation de nouveaux résidents dans une localité ou encore contribue au maintien de la population locale. Les entreprises de leur côté sont sensibles à cet aspect de l'environnement dans le choix de leur implantation. Comme on peut le voir, le paysage est une ressource dont l'exploitation judicieuse peut devenir un outil de développement pour les collectivités locales.

La protection des paysages

Ces préoccupations pour le paysage et le cadre de vie ont amené les pouvoirs publics à instaurer de nouveaux moyens afin de mieux prendre en compte cette dimension dans les travaux de planification et d'aménagement. Au Québec, cela s'est traduit à partir de la fin des années 1970 par l'adoption de lois qui ont



Les ponts couverts constituent aujourd'hui une ressource de plus en plus rare en lien étroit avec l'histoire du développement de notre région influencée par l'exploitation de la forêt. Pont couvert de Routhierville dans la Vallée de la Matapédia construit en 1938 (MCC, 1989).

permis de rapprocher les concepts de patrimoine, de paysages et d'aménagement du territoire. Il y a eu la Loi sur la qualité de l'environnement,



L'architecture des résidences, leur implantation et l'aménagement paysager reflètent le souci des estivants de profiter le plus possible de l'environnement naturel et de ses bienfaits. Maisons d'été à Métis-sur-Mer (MCC).

la Loi sur la protection du territoire agricole, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur les biens culturels.

La préparation des schémas d'aménagement a, entre autres, conduit les municipalités régionales de comté (MRC) à entreprendre une démarche visant à identifier les territoires présentant un intérêt historique, culturel et esthétique. Certaines MRC dont les paysages constituaient un enjeu majeur de leur développement ont mis en place des méthodes pour analyser les unités de paysages afin de mieux contrôler leur évolution. Le fait que le paysage constitue une oeuvre collective en perpétuel changement demeure un véritable défi pour tous ceux dont sa préservation est une préoccupation. Dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, des études du paysage ont été menées par les aménagistes des MRC en collaboration avec le ministère des Affaires municipales. Elles visaient principalement le corridor routier de la route 132, principale voie touristique de la région. Elles ont permis de poser un diagnostic et de proposer des interventions afin de maintenir ou de requalifier les paysages dans une perspective de développement économique et touristique. Sur le plan

local, les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou encore les sites du patrimoine sont des outils de gestion dont disposent les

municipalités qui désirent intervenir en matière de protection de leurs paysages.

Des espaces à vivre

Les moyens réglementaires ne peuvent apporter des réponses à tous les problèmes que rencontrent nos paysages. Depuis vingt ans, ils ont montré leurs limites et on ne cesse de

constater une détérioration accrue de la qualité de notre milieu de vie. Dans nos régions-ressources où une partie du territoire est laissée pour compte par les lois du marché, nous faisons face à des transformations rapides de l'écoumène. L'exode rural, l'abandon des terres agricoles qui retournent rapidement à la friche, modifient grandement notre environnement. Des solutions originales et adaptées doivent être recherchées. Certains pays ont opté pour l'agriculture de paysage qui consiste en l'entretien de partie de territoire pour leur valeur esthétique à des fins culturelles et récréotouristiques.

À l'instar de regroupements comme Solidarité rurale du Québec ou la Coalition Urgence rurale du Bas-Saint-Laurent, nombreux sont ceux qui affirment que nos paysages ne pourront être préservés que dans la mesure où les populations locales pourront continuer à occuper le territoire. «*Bien au-delà des mesures de protection des paysages ou de contrôle des implantations, la mise en valeur des paysages du Québec habité nous semble passer d'abord et avant tout par le maintien de collectivités bien vivantes et désireuses de maintenir des relations durables avec le territoire*»⁶.

Tout comme le patrimoine, les paysages se doivent d'être analysés sous l'angle du développement. Tous les deux constituent des actifs pour la société et ils peuvent contribuer à l'essor culturel, social et économique des collectivités qui les entretiennent et les fabriquent. Une meilleure connaissance et une prise de conscience de la qualité des paysages dans lesquels nous vivons sont les conditions de base pour que ceux-ci participent à l'enrichissement de nos régions. «*La force du paysage est donc de faire converger les enjeux vers un projet collectif (...)*»⁷.

Notes

- ¹ Augustin Berque, «*Douter du paysage*» dans **Jardins et paysages** de Jean-Pierre Le Dantec, Paris, Larousse, 1996, p. 622.
- ² **Le patrimoine: l'affaire de tous**, Actes des troisièmes Assises québécoises du patrimoine, Sherbrooke, novembre 1993, p. 22.
- ³ Lire à ce sujet Paul-Louis Martin, «*Les logiques de productions du paysage: Analyse historique d'un paysage riverain du Bas-Saint-Laurent*» dans **Notions de paysage et modèles d'analyse. Recueil des conférences**, États généraux du paysage québécois, Trois-Rivières, 1996.
- ⁴ Jean Cabanel, **Paysage paysages**, Jean-Pierre de Monza, France, 1995, p. 12.
- ⁵ **Ibid.**, p. 47.
- ⁶ Gérald Démon, «*Vision et contribution de l'écologie du paysage à la mise en valeur des paysages québécois*» dans **Les États généraux du paysage québécois, dynamique et visions du paysage québécois**, Éditions Continuité, 1996, p. 19.
- ⁷ Philippe Poullaouec-Gonidec, «*Paysages et modernité*» dans **Les États généraux du paysage québécois, dynamique et visions du paysage québécois, op. cit.**, p. 12.